

## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 19 juin 2019, a été adopté le règlement no 267 ayant pour titre « Règlement no 267 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC des Basques ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques